

Opération Tous à Vélo



Avec l'Opération Tous à Vélo, Grand Lieu Communauté encourage la pratique du vélo en soutenant financièrement l'acquisition ou la réparation des 2 roues.

Un nouveau dispositif avec une ambition décuplée

Avec l'Opération Tous à Vélo, Grand Lieu vous propose différentes aides pour vous équiper d'un vélo ou le réparer :

- Pour l'achat d'un vélo mécanique : 50 €
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un kit d'électrification ou d'un vélo pliant : 100 €
- Pour l'achat d'un vélo cargo ou adapté PMR : 300 €
- Pour la réparation d'un vélo : aide forfaitaire de 50 € TTC sur le montant de la facture (la facture doit être supérieure à 50€, cumul de factures possibles et réparation uniquement effectuée chez l'un des [réparateurs du territoire](#))

Comment bénéficier des aides ?

Il vous suffit de remplir le formulaire et le questionnaire correspondant à votre demande.

Aide à l'achat

[Formulaire de demande](#)

[Questionnaire en ligne](#)

[Questionnaire papier](#)

Justificatifs à fournir :

- photocopie de la carte d'identité
- justificatif de domicile
- rib
- facture de l'achat auprès d'un professionnel
- Une copie du certificat d'homologation qui atteste la conformité du vélo ou du kit d'électrification aux normes et directives en vigueur

Aide à la réparation

[Formulaire de demande](#)

[Questionnaire en ligne](#)

[Questionnaire papier](#)

Justificatifs à fournir :

- photocopie de la carte d'identité
- justificatif de domicile
- rib

- facture de la réparation auprès d'un [professionnel du territoire](#)

Seuls les habitants de Grand Lieu Communauté peuvent bénéficier d'une prime pour toute acquisition ou réparation réalisée **depuis le 1er janvier 2024**.

Pour les demandes d'aide à l'achat, la prime est limitée à un vélo par foyer, toutes opérations confondues.

Attention, si vous souhaitez bénéficier des aides, merci de déposer vos dossiers **avant le 31 décembre 2024**.

Liens utiles

- [règlement aide à l'achat \(pdf\)](#)
- [règlement aide à la réparation \(pdf\)](#)